

problèmes de famille

Par lyjo77, le 06/09/2007 à 00:43

Bonsoir...

Voila j'ai besoin de vos conseils et je ne sais vers qui me tourner...

Je suis une maman celibataire qui eleve seule ses 2 enfants....mon 2ieme fils a un papa different du premier..et c'est avec ce Monsieur que j'ai des soucis...

Il me menace de mort et est instable...

En 3 ans (l'age de notre fils) nous vivons séparé et monsieur est considéré comme SDF..il vit a droite a gauche et ne travaille pas...ne perçoit rien...il boit plus qu'il ne faudrait, fume du cannabis plus que de raison et ne paie pas de pension alimentaire n'ayant pas de revenu ni l'envie d'ailleurs....

Je ne supporte plus ces menaces, ces intimidations, ces "retournements de vestes" quand ça va mal il revients vers nous, etc....

Il a plusieurs fois failli mettre en danger la vie de notre fils et je ne peux plus continuer comme ca....

Ma position est que je ne veux absolument pas lui retirer ses droits parentaux....je souhaiterais "juste" qu'il ai un droit de visite accompagné d'une tierce personne mais pas de droit d'hebergement....

Comment faire?

Il ne veux absolument pas entendre parler d'avocat de bouche mais de la sienne ça ne le derange pas en me conseillant de profiter de chaque moment avec mon fils car bientot il aura sa garde...car une fois en colere (je sais que ça ne justifie en aucune façon mon geste) je l'ai gifler à plusieurs reprises et il veut profiter de cela devant un juge...

On m'a conseillé une enquete sociale..mais que va -t -il se passait? pour quelles raisons ils acceptent?

pour la mise en danger voici quelques exemples:

- une fois (il avait un appart qu'il a gardé 9 mois) chez lui je lui avais ammené les enfants pour un dimanche apres-midi, le petit avait 18mois et son frere 7 ans.... Monsieur a pris le temps de prendre sa douche et de se ponponner pendant 40 mn (a priori pour moi a mon retour!!) et pendant ce temps là, il a laissé les enfants seuls dans la salle a mangé, la fenetre du balcon grande ouverte (il habitait au 2ieme etage) et avait donné un bocal ouvert de pieces de centimes pour que le petit joue avec pendant que le grand jouait a la console....
- l'année derniere en jouant avec le petit, il l'a tirer par les bras et lui a deboité l'epaule...alors que je n'arrete pas de lui dire qu'il est brute avec les enfants...
- cette année il a voulu emmené les enfants a la peche et le petit est tombé dans la riviere...monsieur etait en train de se rouler un joint et donc a pas fait attention au petit...

Faut il que j'attende qu'il se passe encore autre chose ou dois-je reagir maintenant?? car si je lance une procedure, j'ai bien peur de finir avec un DVH obligatoire ou une garde alternée...

Le petit a l'habitude de ne pas voir son pere souvent , exemple de cet ete...on habite la meme ville...il vient les voir pendant 3 jours d'affilé puis plus de nouvelles pendant 3 semaines...il revient pour 1 jour et reapparait un soir rapidement apres 15 jours...puis repart pour 1 mois et ...etc...

que me conseillez vous???car je n'ai aucunes preuves de ce que j'avance et aucunes attestations a presenter....il m'a menacer plusieurs fois (encore ce soir) de mort ...je sais que beaucoup disent mais ne font rien..mais lui sa maman est decedee des memes circonstances il avait 14 ans..et donc est instable...et son affection s'est projeté sur moi...et comme il dit...si je ne suis plus là pour lui.....nous 4 n'avons rien a faire sur terre et donc nous "mettra une balle dans la tete pour enfin rejoindre sa mere"....

:cry:

au secours...j'en peux plus.... Image not found or type unknown merci a vous...

Par juliette, le 06/09/2007 à 10:45

Bonjour

Tout d'abord bon courage.

Je vous conseillerai d'agir vite (pour pas qu'un drame se produise et pour pas que vous soyez accusé de ne pas vous occuper correctement de votre enfant).

Il faudrait que vous recueillez des preuves que votre ex-compagnon a mis la vie de votre enfant en danger.

Pour que les reuves soient prises au sérieux il faudrait qu'elles soient mitiples (témoignages écrits, certificats médicaux, attestation de psychologue ayant examiné l'enfant)
Ensuite il faut que vous écrivez au JAF (juge aux affaires familiales) pour lui expliquer le

Ensuite il faut que vous écrivez au JAF (juge aux affaires familiales) pour lui expliquer le probléme et solliciter un rendez vous.

Dans cette lettre il faut absolument que vous soyez précise (faits et dates le + précis possible) et que vous insistez sur le caractère urgent de la situation.

Lors de cette rencontre avec le JAF il faudrait lui demander que le père ne puisse voir l'enfant que en compagnie d'un tiers. Dans certaines villes il existe des lieux spécifiques.

Par juliette, le 06/09/2007 à 10:48

J'oubliais:

A chaque fois qu'il vous menace de mort (ou de vous frapper) il faut absolument déposer

plainte (ou du moins une main courante) au commissariat.(De cette manière le procureur de la République sera au courant des agissements de ce monsieur.)

Par bob, le 06/09/2007 à 12:26

Les démarches présentées par Juliette nécessite de passer devant le JAF et donc, de facto, de prendre un avocat, car c'est obligatoire. Essayez de prendre contact avec un avocat. Si vos ressources sont trop modestes renseignez vous au greffe pour voir si vous pourrez bénéficier de l'AJ.

Voilà

Bon courage

Par lyjo77, le 06/09/2007 à 13:18

merci a vous tous..

pour les preuves ...personne ne veut apporter son temoignage....alors je n'ai rien ... pour les menaces...je n'ai pas ete au comissariat, car pour moi je n'avais aucunes preuves et pensez que la situation allait s'attenuer...

pour l'avocat j'ai rdv..on verra bien...

mais j'ai peur de lancer la machine et que cela se retourne contre moi...

et j'ai peur aussi que d'attendre il arrive vraiement quelque chose de grave et là je pourrais que m'en vouloir...

merci a vous et je vois que je n'ai pas trop le choix...

pour le bien de mon enfant, meme si je dois acccepter un droit d'hebergement, au pire j'aurais fait ce qu'il fallait...